



# **PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BEAUMONT LA RONCE**

Ce projet éducatif a été élaboré par les membres du bureau de l'association Bonjour La Récré.

Il sert de texte de référence à l'équipe d'animation pour élaborer son projet pédagogique et son projet d'animation.

## **PREAMBULE**

La commune de Beaumont la Ronce se trouve en zone rurale, au sein de la Communauté de Communes de Gâtines et Choisille, à 20 kilomètres au nord de Tours (Indre-et-Loire). La population beaumontoise a connu un essor ces dernières années, suite à des constructions de logements neufs et à l'installation de jeunes foyers. On dénombre aujourd'hui près de 1200 habitants.

La conséquence de cette augmentation démographique a été visible en premier lieu au niveau de l'école publique qui est passée de 3 à 5 classes très rapidement.

Courant 2008, l'ALSH de Rouziers-de-Touraine ayant proposé à la mairie de Beaumont la Ronce de les aider à financer la construction de nouveaux locaux en commun pour accueillir les enfants de Rouziers et Beaumont à Rouziers, la mairie avait distribué en fin d'année 2008 un questionnaire aux parents d'élèves de Beaumont pour étudier les besoins de la population en matière de garde d'enfants et d'accès aux activités et loisirs. Les résultats du questionnaire faisant ressortir une demande assez importante au niveau des parents de Beaumont, la mairie a lancé un appel aux volontaires pour créer un ALSH associatif. C'est ainsi que l'association « Bonjour La Récré » est née au 2ème trimestre 2009 et a commencé son travail avec les partenaires sociaux dans le but d'ouvrir ses portes les mercredis et vacances scolaires aux enfants de maternelle et primaire à la rentrée scolaire 2009-2010.

## **PRINCIPE GENERAL**

Un ALSH n'est pas une garderie. Il est un lieu éducatif, un lieu de vie où le bien-être des enfants est un souci constant. Il est le lieu privilégié d'expression des familles et de leurs enfants sur leurs besoins et leurs envies en matière de loisirs.

Un accueil de loisirs se construit à travers des réflexions pédagogiques, l'écriture de projets (*éducatif* pour l'organisateur, *pédagogique* pour le directeur et *d'animation* pour les animateurs) qui permettent d'adapter les objectifs et les actions en fonction du public et de l'environnement local. Pour participer à ces réflexions communes, tous les acteurs de la vie de l'ALSH seront sollicités lors de réunions régulières (parents des enfants accueillis, membres de l'association, personnel encadrant, membres du conseil municipal etc.) et pourront par ailleurs à tout moment exprimer leurs idées dans le but constant d'améliorer l'accueil des enfants.

Un partenariat régulier avec les institutions (la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de Jeunesse et Sports, la Protection Maternelle et Infantile, la Municipalité) est nécessaire pour la mise en place d'un projet cohérent. L'agrément délivré par l'État, sous contrôle des services Jeunesse et Sports, fixe un cadre réglementaire et assure aux familles la cohérence d'un projet et des actions qui en découlent.

Dans le but de tout mettre en œuvre pour offrir à nos enfants des moments privilégiés, avec une vigilance de tous les instants en matière d'hygiène et de sécurité, notre projet éducatif s'appuie sur plusieurs principes fondamentaux : respect mutuel des adultes et des enfants, respect des structures d'accueil et de l'environnement, mise en œuvre des activités en tenant compte des envies des enfants, écoute, tolérance, entraide et autonomie.

## **OBJECTIFS EDUCATIFS**

L'ALSH de Beaumont la Ronce a pour but de proposer aux enfants de maternelle et primaire un nouveau lieu d'accueil et de loisirs, adapté à leurs besoins, dans la commune de Beaumont la Ronce, les mercredis et certaines semaines de vacances scolaires.

L'objectif principal est la satisfaction des enfants accueillis et par conséquent de leur famille. Pour atteindre cet objectif, les activités proposées seront adaptées aux enfants en fonction de leurs âges, leurs capacités et leurs envies.

Le rythme de vie sera différent de celui de l'école, de l'accueil périscolaire ou du cadre familial, mais poursuivra l'éducation engagée dans ces différentes structures en aidant les enfants à éveiller et affirmer leurs personnalités afin de devenir de futurs citoyens autonomes et responsables, tout en suivant les règles de base de la vie en collectivité, dont la première et fondamentale est le respect d'autrui.

Afin que l'enfant puisse vivre pleinement ses journées au sein de l'accueil de loisirs, nous sommes fixés un certain nombre d'objectifs à atteindre :

- Tout mettre en œuvre pour que le temps de loisirs soit différent du temps scolaire et périscolaire;
- Traiter tous les enfants sur un même pied d'égalité ;
- Respecter le rythme de vie des enfants, sans oublier qu'ils sont là pour s'amuser et se détendre ;
- Socialiser l'enfant, c'est-à-dire lui apprendre à vivre en collectivité, en lui faisant prendre conscience de toutes les contingences sans modifier sa personnalité ;
- Permettre à l'enfant de communiquer, de s'exprimer, de partager ;
- Permettre à l'enfant de s'épanouir par le biais des activités ;
- Développer la créativité et l'imagination de l'enfant ;
- Développer les qualités physiques et les facultés intellectuelles de l'enfant ;
- Garder un équilibre entre les diverses activités sportives, manuelles, ludiques et artistiques ;
- Sensibiliser les enfants au Développement Durable, par le biais d'activités respectueuses de l'environnement ;
- Garantir la sécurité matérielle et morale des enfants ;
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins de chaque âge.

## **MOYENS MIS EN ŒUVRE**

### Structure d'accueil

L'accueil de loisirs de Beaumont la Ronce aura lieu dans les locaux mis à disposition de l'association par la mairie : l'école (cour, salle d'accueil périscolaire, dortoir des petits), la salle de restauration scolaire, les infrastructures sportives (stade, salle omnisport) et culturelles (bibliothèque).

### Moyens matériels

Les moyens matériels mis à disposition seront les matériels « non périssables » de l'accueil périscolaire et de l'école (livres, jeux et jouets extérieurs et intérieurs etc.), les matériels de la mairie (sports) ainsi que les matériels financés par l'association pour les activités spécifiques à l'ALSH (matériels de travaux manuels ou artistiques, jeux spécifiques supplémentaires, matériel sportif, etc.).

### Moyens financiers

Outre la participation financière des familles à l'accueil de leurs enfants et à l'adhésion à l'association, l'ALSH reçoit une importante subvention de la part de la commune de Beaumont la Ronce pour son fonctionnement ainsi qu'une aide de la Caisse des Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole (le cas échéant).

Il pourra également recevoir des petites subventions ponctuelles (CAF, DDJS, etc.) pour l'achat de matériels de loisirs et/ou éducatifs.

### Moyens humains

L'équipe encadrant les enfants sera composée d'un directeur-animateur et du nombre d'animateurs requis par la DDJS en fonction du nombre d'enfants et de leur âge. Le personnel encadrant sera choisi parmi des personnes qualifiées : BAFD pour la direction et BAFA pour l'animation, dans le respect des normes d'encadrement imposées par la réglementation Jeunesse et Sports.

Une personne supplémentaire sera par ailleurs dédiée à la préparation des repas et au ménage des lieux d'accueil et de restauration afin de rendre les locaux de l'école dans le même état qu'avant chaque journée d'accueil à l'ALSH.

Une partie du travail administratif lié à l'accueil des enfants sera assuré par les bénévoles de l'association, qui assureront par ailleurs un contrôle régulier sur les activités proposées et la satisfaction des enfants.

### Période d'accueil

L'accueil fonctionnera chaque mercredi en période scolaire, ainsi que certaines semaines des vacances scolaires. Les périodes d'accueil sont susceptibles d'évoluer et seront fixées annuellement.

Par ailleurs, les modalités d'inscription et de tarification, les périodes d'accueil et horaires seront décrites plus précisément dans le règlement intérieur, qui sera mis à jour annuellement.